Interpellation présentée par le député : M Jean Romain

Date de dépôt : le 31 janvier 2011

## Interpellation urgente écrite

Quelle est l'évolution des budgets dévolus à la partie strictement administrative du DIP par rap port aux dépenses consenties pour l'enseignement ?

Depuis près de vingt ans, l'administration du canton de Genève s'est professionnalisée, développant à t ous niveaux des systèmes de gest ion performants (finances, RH, renforcement ou création d'insta nces de gouvernement et de contrôle).

Le DIP, avec la création des directions générales des trois ordres d'enseignement (DGEP, DGCO, DGPO) et le développement du secrétariat général, participe de c e mouvement général. Toutefois, les gains de cette évolution en ce qui concerne la formation des élèves ne sont pas attestés. Il y a même lieu de penser que cette év olution administrative s'est faite au détriment des ressources mises à disposition de l'enseignement proprement dit. Durant cette même période, les coupes effectuées sur les enseignements, notamment au Collège de Genève (réduction drastique des ressources allouées pour les heures d'enseignement, augmentation du nombre d'élèves par cours, suppression des cours à faibles effectifs accélérant leur disparition -grec-) ont pris des proportions inquiétantes. Les équipes administratives des établissements scolaires (directions, équipes de gestion, secrétariats, comptabilités) dénoncent de façon toujours plus pressante la charge à laquelle elles doivent faire face pour répondre aux sollicitations d'une a dministration faîtière toujours plus exigeante en termes d e questionnaires, sondages, demandes de chiffres, toujours plus pointilleuse en matière de procédures et en contrôles, toujours plus restrictive en matière d'autonomie laissée aux établissements (obligation de s'en tenir à des fournisseurs donnés, souvent à rebours de l'efficacité ou de l'esprit d'économie).

IUE 1151 2/2

Le nombre d'employés administratifs donne l'impression d'être en progression régulière, comme en témoignent les noms sans ces se nouveaux attachés à de s fonctions jamais vues a uparavant. Ce renforcement de l'administration a dépassé les limites dans lesquelles une administration doit être contenue pour garder son r ôle de « service », comme le veut l'étymologie. L'argent des impôts sert-il bien aux élèves, à l'enseignement et aux écoles, ou bien nourrit-il une superstructure technocratique et bureaucratique en dehors d'elles ?

Ma question est donc la suivante :

Quels sont les b udgets alloués à la partie administrative du DIP et quelle est l'évo lution de ces d'erniers eu regard aux dépenses consenties pour la mission première du DIP, à savoir l'enseignement?

Que le Conseil d'État soit vivement remercié par avance pour la réponse qu'il apportera à la présente interpellation.